

# Censure et Acharnement

## contre un militant syndical candidat à l'HDR à Poitiers

❑ *Malgré la validation de l'HDR - habilitation à diriger des recherches - par un jury reconnu comme compétent, un doyen en demande l'annulation lors d'un conseil de la fac de Sciences* ❑ *Cette manœuvre est le dernier acte d'une série de tentatives pour empêcher le candidat de soutenir et d'obtenir son HDR* ❑

### Un enseignant-chercheur militant

En septembre 2012, notre camarade Gilles Frapper, maître de conférences en chimie théorique (section 31 du CNU) dépose un dossier d'inscription à l'habilitation à diriger des recherches (HDR) auprès de l'UFR Sciences Fondamentales et Appliquées (SFA) de l'Université de Poitiers. Depuis 2002, Gilles Frapper, militant de SUD Éducation et Recherche 86, s'est engagé dans de nombreux combats syndicaux. Dans son mémoire d'HDR, il a contextualisé son parcours professionnel par rapport à des engagements qui ont parfois eu une incidence directe sur l'exercice de son métier.

### Tentative de censure à la CES

Le 21 septembre, devant la *commission d'expertise scientifique* de Chimie (CES 31-32-33), le directeur adjoint à la Recherche de l'UFR SFA (fac de Sciences) et le président de la CES demandent la suppression de passages du manuscrit, qui ont notamment trait à la politique scientifique des équipes de direction. Refusant cette censure, la CES estime qu'elle doit se contenter de vérifier que le dossier est administrativement valide et émet un avis favorable.

### Censure et entrave devant la commission Recherche de l'UFR

Le 24 septembre, devant la *commission Recherche* de l'UFR SFA, le directeur adjoint à la Recherche, épaulé par le doyen, réclame à nouveau un avis défavorable eu égard aux points évoqués lors de la CES. Cependant, il est reconnu que sur le fond, la qualité scientifique du dossier est irréprochable. Le lendemain, la directrice de son institut, également membre de cette commission, communique oralement à Gilles Frapper l'obligation de réécrire certains passages. Lorsqu'il demande au doyen de l'UFR SFA de lui communiquer par écrit les corrections précises à apporter, cette lettre reste sans réponse. Gilles Frapper s'exécute néanmoins, à tâtons et sans consignes, et remet une nouvelle version de son manuscrit. Sur la base de cette seconde version, et sans donner plus d'explications qu'auparavant au candidat, la commission Recherche de l'UFR SFA émet un avis réservé.

### Manœuvres au Conseil Scientifique (CS)

Le 11 octobre, un 1<sup>er</sup> vote a lieu : 19 voix pour sur 19, autorisation est donnée à G. Frapper de s'inscrire à

l'HDR. Par un 2<sup>nd</sup> vote, « le CS demande à ce que la partie concernant l'action militante du candidat soit annexée à la partie CV du dossier » (5 pages sur 420), ce que le candidat accepte. Pour information, un rapporteur et membre du jury a estimé « que l'évocation de cette activité a sa place dans le manuscrit, sans quoi il serait plus difficile de cerner la globalité de la démarche du candidat et d'apprécier son investissement en recherche ».

### Silence sur la soutenance

Contrairement au protocole de l'UFR SFA qui prévoit la diffusion du résumé du dossier d'HDR, aucune publicité n'est faite pour cette soutenance.

### Péripétie trois jours avant

Trois jours avant la soutenance, le candidat reçoit un courriel du Président du Conseil Scientifique lui demandant de supprimer la page 151, introduite pour expliquer le glissement du chapitre qui a été déplacé dans les « Annexes ». Cette suppression est exigée par le doyen de l'UFR, menaçant sinon d'invalider la soutenance.

### HDR enfin décernée...

Le 30 novembre, le jury décerne au candidat le diplôme de l'Habilitation à diriger des Recherches de l'Université de Poitiers à l'unanimité de ses membres.

### ... et tentative d'annulation

Malgré cette validation, le doyen et le directeur adjoint à la Recherche en demandent l'annulation lors du conseil d'UFR du 4 décembre. Face aux arguments de membres outrés de ce conseil, le doyen renonce à sa manœuvre.

### Dernier contretemps

Le 15 mars, quand Gilles Frapper se présente pour retirer son diplôme, l'administration lui signifie qu'il doit attendre que le doyen donne son aval.

*La fédération SUD éducation dénonce ces entraves, tentatives de censure, blocages et humiliations, dont on a tout lieu de croire qu'ils sont en lien avec les engagements du candidat, et qui prolongent une série de pressions qu'il a subies depuis 2002. Nous refusons qu'un universitaire engagé ne jouisse pas d'une pleine liberté d'expression, ou que cela influe à ses dépens sur l'exercice de son métier.*